

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 MARS 2021

CONVOCATION DU 17 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du procès-verbal du 11 février 2021
 - 2°- Approbation du compte de gestion 2020 du Percepteur
 - 3°- Vote du compte administratif 2020
 - 4°- Vote du budget primitif 2021
 - 5°- Travaux communaux
 - 6°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenants aux marchés de travaux
 - 7°- Amélioration du confort thermique de l'Envol par rafraîchissement à détente directe : demande de subvention
 - 8°- Demande de remise sur le montant du loyer de la chasse d'Entzheim
 - 9°- Participation au groupement de commandes pour la location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole de Strasbourg et les communes de l'Eurométropole
 - 10°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
 - 11°- Divers et communications
-

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjointes

André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Audrey ANDRESS – Marie-Annick BURNET - Jean-Paul FEUERMANN – Pierre FRIEDRICHS – Alain GRADT – Laurent JOUGUELET – Véronique LATTEUX - Jean-Bertrand POUS – Simone ROLLING – Rachel SALZARD-HEID – Christophe WEBER

Etaient absents excusés :

Madame Bernadette COSTE avec pouvoir à André DEPPEN
Monsieur Christian SCHUSTER avec pouvoir à Monsieur le Maire
Madame Nicole STROH avec pouvoir à Florence ZIMMERLIN

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

1°- Approbation du procès-verbal du 11 février 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Approbation du compte de gestion 2020 du Percepteur

M. Le Maire explique que pour respecter le bon formalisme administratif il convient d'approuver le compte de gestion du Percepteur avant le compte administratif de la commune.

M. Le Maire présente le compte de gestion 2020 transmis par le Percepteur et explique que ses écritures sont rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la commune d'Entzheim. Il propose donc de procéder à son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Percepteur du Service de Gestion Comptable d'Erstein.

3°- Vote du compte administratif 2020

M. Le Maire rappelle les réunions de travail de la Commission des Finances qui ont eu lieu les 2 février et 9 mars 2021 et de la Commission Plénière du Conseil Municipal le 16 mars 2021 au cours desquelles a été projeté le détail des articles budgétaires du compte administratif et de la situation financière de la commune. Il remercie les conseillers municipaux qui ont participé à ces réunions préparatoires pour la qualité des échanges. Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte administratif 2020 préalablement à cette réunion.

M. Le Maire quitte ensuite la séance et passe la présidence à M. André DEPPEN, Adjoint au Maire en charge des finances.

M. DEPPEN présente l'exécution du budget 2020 en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement et le résultat de l'exercice 2020 qui s'établit comme suit en euros :

	Reports de l'exercice 2019	Solde des opérations budgétaires en 2020	Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	126 423,99	- 71 498,93	54 925,06
Fonctionnement	675 568,95	1 272 444,41	1 948 013,36
A- TOTAL	801 992,94	1 200 945,48	2 002 938,42

M. DEPPEN précise que les dépenses et les recettes ont été exécutées conformément aux orientations et aux prévisions budgétaires du budget primitif 2020 et que les montants du compte administratif 2020 ont été vérifiés et concordent avec ceux du Percepteur. Il remercie le service administratif de la commune qui apporte son expertise au suivi quotidien du budget.

M. DEPPEN souligne, par ailleurs, la bonne exécution du budget 2020 qui a conduit à dégager l'excédent total de 2 002 938,42 € à la fin de l'exercice 2020. Ce montant permet le financement des restes à réaliser 2020 d'un montant de 1 334 000 € qui incluent la poursuite des chantiers en cours. M. DEPPEN relève avec satisfaction le taux de réalisation d'environ 50% des inscriptions en dépenses d'investissement malgré les aléas de la crise sanitaire apparue en 2020.

M. DEPPEN propose le maintien de l'excédent d'investissement 2020 de 54 925,06 € à la ligne 001 du budget primitif 2021, le maintien de l'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant total de 1 948 013,36 € pour un montant de 668 938,42 € à la ligne 002 du budget primitif 2021 et son affectation pour un montant de 1 279 074,94 € à la ligne 1068 du budget primitif 2021 afin de couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2020.

Au vu des explications fournies plus haut et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

SUR RAPPORT de M. André DEPPEN, Adjoint au Maire en charge des finances,

APPROUVE A L'UNANIMITE le compte administratif 2020 dégageant un excédent de clôture total d'un montant de 2 002 938,42 € qu'il convient d'affecter pour chacune des sections.

M. DEPPEN invite alors M. Le Maire à rejoindre à nouveau la séance.

Ensuite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de maintenir et d'inscrire sur les lignes budgétaires de report 001 et 002, ainsi que sur la ligne 1068 du budget primitif 2021, respectivement l'excédent d'investissement 2020 de 54 925,06 € en recettes d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2020 de 668 938,42 € en recettes de fonctionnement, et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 279 074,94 € en recettes d'investissement.

4°- Vote du budget primitif 2021

M. Le Maire évoque les réunions de travail de la Commission des Finances qui ont eu lieu les 2 février et 9 mars 2021 et de la Commission Plénière du Conseil Municipal le 16 mars 2021 afin de préparer le budget primitif 2021. Il remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active à ces réunions.

M. Le Maire explique que l'exercice budgétaire 2021 intègre la poursuite des travaux du grand projet de ce début de mandat, à savoir l'extension et amélioration de l'école élémentaire, la poursuite des chantiers entamés en 2020 mais aussi de nouvelles opérations en 2021.

M. Le Maire ajoute que l'emprunt d'1 Million d'euros qui avait été souscrit dans le cadre de la construction de l'Escale et de locaux associatifs, sera totalement remboursé à la fin du premier semestre 2021

M. Le Maire présente ensuite les grandes masses du budget de la commune pour l'année 2021 :

- ➔ Les recettes réelles de fonctionnement inscrites en 2021 sont en hausse d'un peu plus de 5% par rapport à 2020. Les bases des taxes locales perçues par la commune viennent d'être notifiées aujourd'hui même. La poursuite de la réforme de la fiscalité locale par l'Etat n'impacte pas pour l'instant les recettes de la commune puisque les compensations ont été effectuées à niveau égal. Le budget communal continuera dans l'immédiat de bénéficier du dynamisme des bases d'imposition.
- ➔ Le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrit en 2021 est également en hausse de près de 5% par rapport à 2020. Cette variation s'explique essentiellement par les travaux de réfection des réseaux sanitaires effectués à l'Envol et pris en charge par l'assurance dommages ouvrage souscrite par la commune. Les autres postes de dépenses sont globalement stables.

M. Le Maire observe ainsi que la hausse des dépenses de fonctionnement est couverte par celle des recettes de fonctionnement. Pour 2021, l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement qui s'élève à 1 368 938,42 € est supérieur à celui du précédent exercice.

- ➔ Les recettes d'investissement prévues au budget s'élèvent à la somme record de 2 287 300 euros, hors report des excédents 2020 inscrits aux lignes 001 et 1068 et virement de la section de fonctionnement. Sur cette somme figurent près de 964 000 euros de subventions d'investissement accordées sur les projets de la commune ainsi qu'un emprunt d'1 Million d'euros budgétisé pour financer l'ensemble des nouveaux investissements prévus en 2021.
- ➔ S'agissant des dépenses d'investissement, le budget 2021 reste très impacté par l'opération phare de ce début de mandat, à savoir l'extension et amélioration de l'école élémentaire, pour un total de 2 221 238,42 euros en incluant les restes à réaliser de 2020.

Une douzaine d'opérations conséquentes se dégagent également de ce nouvel exercice budgétaire :

- ➔ Un complément de 218 000 euros en plus des 255 000 euros en restes à réaliser figure au budget pour la réhabilitation extérieure de la maison de la cour Saint-Denis dont les travaux débutent ce printemps ;
- ➔ Les crédits pour la totalité de la restructuration de l'ancien dépôt d'incendie et aménagement de ses abords sont inscrits en restes à réaliser en 2021 pour un montant de 342 000 euros ;
- ➔ La transformation du petit terrain d'entraînement de foot en herbe en terrain synthétique figure au budget pour un montant de 300 000 euros ;
- ➔ Une enveloppe de 299 000 euros est prévue en 2021 pour des acquisitions foncières et de bâtiments ;
- ➔ Une dernière tranche de rénovation de l'éclairage public décidée en 2020 est prévue en 2021 pour un total de 296 000 euros ;

- Des crédits à hauteur de 127 000 euros sont prévus pour l'Envol pour améliorer le confort thermique estival, mais également remplacer des équipements défectueux dans les sanitaires et dans les vestiaires ;
- Une enveloppe de 88 000 euros figure dans l'opération « matériel mobilier scolaire » pour l'équipement numérique de l'école élémentaire mais aussi pour l'achat des instruments de musique pour le projet « Orchestre à l'école » ;
- Une somme de 81 000 euros est allouée au paiement des travaux de remplacement du système de chauffage et de mise en conformité de la chaufferie de la mairie effectués en 2020 suite à la rupture d'une canalisation dans le local chaufferie ;
- L'installation de l'éclairage sur les courts de tennis extérieurs est prévue à hauteur de 50 000 euros ;
- Des crédits d'études préliminaires figurent au budget 2021 pour la requalification du carrefour de la mairie (97 000 euros), la structure d'accueil enfance / petite enfance rue du Tramway (20 000 euros) et la résidence seniors sur le site de la cour Saint-Denis (20 000 euros)
- D'autres crédits d'investissement sont enfin prévus pour une série de travaux et équipements de moindre ampleur.

M. Le Maire cède ensuite la parole à M. André DEPPEN, Adjoint au Maire en charge des finances.

M. DEPPEN rappelle que le vote du budget est l'acte majeur de l'exercice. Il s'agit ici du premier budget de la nouvelle mandature qui a débuté le 23 mai 2020. Il s'agit du seul document qui traduit les orientations fixées par les élus. A ce propos, il relève avec satisfaction que les investissements correspondent point par point au programme électoral élaboré par l'équipe en place. A ses yeux, ce budget 2021 est résolument anti-Covid, solidaire entre les générations et confiant dans l'avenir.

Pour illustrer ses propos, M. DEPPEN présente ensuite des ratios financiers qui permettent de positionner Entzheim par rapport aux communes françaises de sa strate de population :

- Le potentiel fiscal d'Entzheim est supérieur de 41% à la moyenne des communes de sa strate ;
- L'encours de la dette est de 51,26 euros par habitant contre 717 euros en moyenne ;
- Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à seulement 24,52 euros par habitant contre 150 euros en moyenne : la commune d'Entzheim est ainsi très peu dépendante des dotations versées par l'Etat.

M. DEPPEN présente ensuite l'équilibre budgétaire du budget primitif 2021 sachant que chaque conseiller municipal a été destinataire du projet de budget primitif préalablement à cette réunion. Le montant total du budget primitif 2021 de la commune, toutes sections confondues, s'élève ainsi à 8 529 176,84 €. M. DEPPEN estime que ce montant spectaculaire traduit les ambitions de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 3 538 938,42 €, en tenant compte du résultat de fonctionnement 2020 reporté de 668 938,42 €, tandis que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 990 238,42 € en tenant compte en recettes de l'excédent d'investissement 2020 de 54 925,06 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 1 279 074,94 €.

M. Le Maire ajoute que pour permettre la réalisation de ces investissements, le personnel communal est très investi et actif.

M. Le Maire évoque les changements majeurs qui affectent la fiscalité locale à compter de cet exercice :
- suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de taxe d'habitation ne doit plus être voté. La taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes à compter de 2021. Seul un produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera encore versé.

- à la place de la taxe d'habitation, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'élève en 2020 pour Entzheim à 16,27 %, est majoré du taux départemental 2020 de la même taxe de 13,17 %. Sans augmentation de la fiscalité, le nouveau taux communal s'élèverait ainsi pour 2021 à 29,44 %. Cette majoration de la taxe foncière est toutefois compensée par un coefficient correcteur calculé pour chaque commune pour qu'aucune ne soit gagnante ou perdante.

Au vu de ces éléments, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les nouveaux taux issus de la réforme sans augmentation de la fiscalité.

M. Le Maire ajoute qu'il convient également de délibérer concernant l'emploi du compte 6232 dans le budget primitif 2021. Il s'agit de préciser que ce compte concerne les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies patriotiques, à savoir les commémorations du 8 mai, de la fête nationale, qui se déroulent à Entzheim le 13 juillet, et du 11 novembre. 13 000 euros sont ainsi provisionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération de ce jour décidant de l'affectation du résultat du compte administratif 2020,

CONSIDERANT les propositions du Maire, des membres de la Commission des Finances et des Conseillers Municipaux en réunions préparatoires des 2 février, 9 mars et 16 mars 2021,

OUI l'exposé de M. DEPPEN,

A L'UNANIMITE

DECIDE de voter les taux de référence pour 2021 issus de la réforme supprimant la taxe d'habitation, sans autre augmentation de ces taux, à savoir :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,44 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,98 %

ADOpte le budget primitif 2021 tel qu'il vient d'être présenté par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement suivant les sommes figurant dans les documents budgétaires remis à chaque conseiller municipal ;

DECIDE d'inscrire au compte 6232 du budget primitif 2021 les crédits nécessaires au paiement des dépenses des commémorations suivantes : 8 mai, Fête nationale, y compris l'organisation du feu d'artifice, 11 novembre ;

DECIDE l'attribution des subventions suivant l'état détaillé figurant en annexe au budget primitif 2021 et leur montant à prélever sur la somme totale inscrite aux comptes 657362, 65737 et 6574 de ce budget primitif 2021 ;

APPROUVE le tableau des effectifs retraçant l'état du personnel au 1^{er} janvier 2021 tel qu'annexé au budget primitif 2021 ;

CONFIRME au Maire l'autorisation de réaliser les dépenses à hauteur des sommes votées à ce budget primitif.

5°- Travaux communaux

5.1 Travaux d'amélioration du cimetière

M. Le Maire explique que suite à un aléa de chantier, une autre solution a dû être mise en œuvre pour le traitement en béton des allées, dont le rendu semble satisfaisant. Des plantations ont également été réalisées par le service technique. L'objectif est un achèvement des travaux pour Pâques.

5.2 Réfection de réseaux sanitaires à l'Envol

M. Le Maire rappelle que ces travaux visaient à solutionner le problème d'apparition périodique de légionelles dans le réseau d'eau chaude. Les travaux correctifs ont été réalisés, la désinfection chimique est en cours, et la commune est dans l'attente des résultats de la première analyse. Des équilibrages doivent encore être effectués pour le bon fonctionnement de l'installation.

5.3 Réhabilitation extérieure de la maison de la cour Saint-Denis

M. Le Maire informe l'assemblée que la réunion de démarrage avec les entreprises est programmée le jeudi 25 mars à 9h00, pour un démarrage effectif du chantier à la mi-avril.

5.4 Travaux d'éclairage public

M. Le Maire fait part du lancement imminent de la consultation pour la nouvelle tranche qui sera réalisée en 2021 et qui concerne les rues de la Blieth et du Tramway, la rue de Hangenbieten et l'Allée de l'Europe.

5.5 Déploiement de la vidéoprotection

M. Le Maire évoque la réunion concernant la vidéoprotection organisée le 16 mars avec le service Prévention Urbaine de l'Eurométropole. Entzheim fait partie des dernières communes de l'Eurométropole à n'être pas équipée. Les besoins de la commune concernent la sécurisation des abords des bâtiments communaux, dans le secteur Envol et Escale, mais également le carrefour de la mairie dont la requalification pourrait être mise à profit pour installer la vidéoprotection. Une rencontre avec les gendarmes de la brigade de Geispolsheim doit avoir lieu avant de formaliser une demande officielle auprès de l'Eurométropole. Pour ce déploiement financé et assuré sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole, les études pourraient être effectuées en 2021 et la mise en place en 2022.

En réponse à une question posée par M. JOUGUELET, M. le Maire précise que ce projet concerne uniquement les abords des bâtiments communaux.

5.6 Plantations

M. Le Maire rappelle la campagne de plantations réalisée durant l'hiver, au niveau de l'entrée de ville Nord-Est, rue du Lac, rue du Menuisier, dans le secteur de la Blieth...

5.7 Mobilier urbain

M. JOUGUELET relève l'installation récente d'une pompe à vélo à côté de l'abribus de l'arrêt « Terres de la Chapelle ».

M. Le Maire précise que cette pompe à vélo en libre accès a été mise en place dans le cadre du nouveau marché relatif au mobilier urbain passé entre l'Eurométropole et l'entreprise JCDecaux.

6°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenants aux marchés de travaux

M. Le Maire explique que dans le cadre du chantier en cours, la signature d'avenants aux marchés de travaux s'avère nécessaire afin de permettre la réalisation de prestations non initialement prévues ou modifiées.

Ces propositions d'avenants ont été examinées par la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 23 mars 2021 avant la séance du Conseil Municipal.

Les lots suivants sont concernés par la réalisation de travaux supplémentaires :

- Lot n°14 – Menuiseries intérieures bois / Agencement

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 121 640,96 € HT à l'entreprise JUNG de Steinbourg.

L'avenant n°1 au lot n°14 « Menuiseries intérieures bois / Agencement » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Fourniture et pose d'un bloc porte supplémentaire pour le local de rangement créé sous l'escalier, pour un montant de 514,10 € HT ;
- ➔ Fourniture et pose de plinthes bois supplémentaires dans le local de rangement créé sous l'escalier, pour un montant de 77,60 € HT
- ➔ Fourniture et pose d'un meuble bibliothèque à étagères ouvertes, pour un montant de 2 452,80 € HT ;
- ➔ Adaptation de la réalisation sur-mesure des portes pour s'adapter aux réservations existantes, pour un montant de 920,00 € HT ;

Soit un montant total de 3 964,50 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°14 « Menuiseries intérieures bois / Agencement » correspondant à 3,26 % du marché de base, portant le montant du marché à 125 605,46 € HT.

- Lot n°18 – Plomberie / Sanitaire

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 119 247,50 € HT à l'entreprise FRANCOIS ET FILS de Schiltigheim.

L'avenant n°1 au lot n°18 « Plomberie / Sanitaire » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ 3 plans de travail en VARICOR plus durable à la place du stratifié pour les sanitaires du périscolaire, pour un montant de 1 905,00 € HT.

Soit un montant total de 1 905,00 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°18 « Plomberie / Sanitaire » correspondant à 1,60 % du marché de base, portant le montant du marché à 121 152,50 € HT.

- Lot n°19 – Electricité / Courants forts et faibles

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 223 115,59 € HT à l'entreprise VINCENTZ de Geispolsheim. Ce lot a déjà fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal en date du 11 février 2021 qui a porté le montant du marché à 223 486,05 € HT.

L'avenant n°2 au lot n°19 « Electricité / Courants forts et faibles » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Eclairage du préau : remplacement de 5 plafonniers circulaires diamètre 500 mm par 4 plafonniers circulaires diamètre 875 mm, pour un montant de 2 639,40 € HT

Soit un montant total de 2 639,40 € HT pour l'avenant n°2 au lot n°19 « Electricité / Courants forts et faibles » correspondant à 1,18 % du marché de base, portant le montant du marché à 226 125,45 € HT.

VU la réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim,

VU les marchés de travaux relatifs à l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim passés avec les entreprises concernées,

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux de l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim :

- avenant n°1 au lot n°14 « Menuiseries intérieures bois / Agencement » attribué à l'entreprise JUNG de Steinbourg, pour un montant de 3 964,50 € HT portant le montant du marché à 125 605,46 € HT ;
- avenant n°1 au lot n°18 « Plomberie / Sanitaire » attribué à l'entreprise FRANCOIS ET FILS de Schiltigheim, pour un montant de 1 905,00 € HT portant le montant du marché à 121 152,50 € HT ;
- avenant n°2 au lot n°19 « Electricité / Courants forts et faibles » attribué à l'entreprise VINCENTZ de Geispolsheim, pour un montant de 2 639,40 € HT portant le montant du marché à 226 125,45 € HT ;

Soit un montant total supplémentaire pour ces avenants de 8 508,90 € HT (10 210,68 € TTC).

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces avenants.

7°- Amélioration du confort thermique de l'Envol par rafraîchissement à détente directe : demande de subvention

M. Le Maire expose que la présente opération concerne des travaux d'amélioration du confort thermique estival de l'espace sportif et associatif L'Envol livré en 2014 incluant l'espace jeunes et les salles de musique.

Ce bâtiment relativement récent a été conçu pour limiter les apports extérieurs au maximum par la mise en œuvre de brises soleil et casquettes solaire périphériques. La régulation des centrales de traitement d'air a été révisée récemment et les CTA sont équipées d'un système free-cooling. Malgré les dispositions techniques prises tant dans la conception que par la maintenance, le confort d'été mesuré par les utilisateurs n'est pas satisfaisant. Cela provient notamment du fait qu'en période de forte chaleur, voire de canicule, l'équipement existant atteint ses limites d'efficacité. Durant les journées chaudes, la ventilation des locaux conduit à réchauffer le bâtiment par l'introduction d'air neuf à la température extérieure.

L'objectif principal retenu par la commune d'Entzheim dans ce projet est d'améliorer le confort thermique par rafraîchissement. Celui-ci consiste à l'abaissement de la température intérieure de 3 à 5°C par rapport à la température extérieure. Il ne s'agit en aucun cas de climatiser le bâtiment mais uniquement de gagner quelques degrés de confort lors des surchauffes estivales.

Un diagnostic / avant-projet relatif à l'amélioration du confort thermique du bâtiment de l'Envol et de l'espace jeunes, rendu en avril 2020, avait permis de comparer plusieurs hypothèses et d'écarter la solution climatisation peu satisfaisante d'un point de vue environnemental.

M. Le Maire rappelle que cette étude avait été présentée au Conseil Municipal réuni en commission plénière en date du 2 juillet 2020 qui avait retenu l'hypothèse rafraîchissement avec solution PAC sur air.

Les principaux espaces concernés sont les suivants :

- l'espace jeunes dédié aux activités extrascolaires des 10-18ans
- les salles de l'école municipale de musique municipale au 1^{er} étage du bâtiment
- la salle de gymnastique utilisée par différents utilisateurs (l'Espace jeunes pour des cours de danse et divers prestations artistiques, les associations locales comme l'AFEE qui dispense des cours de danse et de remise en forme...).

Les travaux à mettre en œuvre se résument aux prestations suivantes :

- Fourniture et pose de batteries froides à détente directes à insérer en gaine de soufflage ;
- Fourniture et pose de groupe froid à détente direct en toiture ;
- Raccordement de fluides frigorigènes ;
- Régulation électronique ;
- Electricité ;
- Mise en service et réglages ;
- Travaux aérauliques divers comprenant des reprises en faux plafond.

Le montant estimatif des travaux à effectuer s'élève à 55 515 € HT (option incluse).

Objet de la présente délibération, le montant de la subvention sollicitée par la commune d'Entzheim auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 – part exceptionnelle, dans la thématique des projets relatifs à la transition énergétique, s'élève à 50 % du coût total des travaux, soit 27 757 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. Le maire,

VU la commission plénière du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 consacrée aux travaux et à l'urbanisme,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la réalisation des travaux en vue de l'amélioration du confort thermique de l'Envol par rafraichissement à détente directe, pour un coût estimatif de 55 515 € HT ;

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour les travaux d'amélioration du confort thermique de l'Envol par rafraichissement à détente directe les subventions les plus élevées auprès des différents organismes publics cofinanceurs et notamment l'Etat au titre de la DSIL – part exceptionnelle 2021 – à hauteur de 50% du coût des travaux soit 27 757 € HT ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

8°- Demande de remise sur le montant du loyer de la chasse d'Entzheim

M. Le Maire fait part de la demande qu'il a réceptionné en date du 4 février 2021 de la part de la société de chasse locataire de la chasse d'Entzheim, sollicitant un geste sur le montant de la location du lot de chasse en raison des difficultés rencontrées dans le cadre de la crise sanitaire.

L'impact de la Covid-19 et les différents confinements ont rendu la pratique de la chasse compliquée. La fermeture des restaurants a également engendré une difficulté à vendre la viande de gibier aux tarifs habituels, diminuant de ce fait les revenus de la société de chasse.

Parallèlement, M. Le Maire tient à relever les efforts effectués par les chasseurs afin de maintenir la pression de chasse sur le territoire dans le but de ne pas connaître d'accroissement des dégâts sur les cultures. D'une manière générale, les échanges sont positifs avec la société de chasse qui a repris la chasse depuis 2020, et tient compte des demandes formulées par la commune.

Au regard de ces éléments, M. Le Maire propose à l'assemblée d'accorder une remise exceptionnelle de 50 % sur le loyer de la chasse 2021, qui s'élèverait ainsi à 650 euros au lieu de 1 300 euros.

M. JOUGUELET, qui est lui-même chasseur, fait part de son point de vue sur la situation cynégétique de la commune, et estime que la surpopulation de corvidés devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue de la part des chasseurs.

Sur proposition de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (M. JOUGUELET)

DECIDE à titre exceptionnel de fixer le prix de location annuel de la chasse d'Entzheim à 650 euros pour la période du 2 février 2021 au 1^{er} février 2022, afin de tenir compte des difficultés engendrées par la crise de la Covid-19 pour le locataire du lot de chasse d'Entzheim.

9°- Participation au groupement de commandes pour la location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole de Strasbourg et les communes de l'Eurométropole

M. Le Maire explique que les marchés actuels de location de véhicules, engins, matériels de l'Eurométropole arrivant à échéance, ils ont été proposés dans le cadre d'un groupement d'achat aux communes de l'Eurométropole et une analyse des besoins a été faite.

L'Eurométropole de Strasbourg est désignée coordinatrice du groupement de commandes auquel ont souhaité participer les communes de Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Lipsheim, Mundolsheim, Reichstett, Schiltigheim et Vendenheim.

Ces accords-cadres sont répartis en 9 lots :

- Lot 1 : Location d'Engins de travaux publics
- Lot 2 : Location d'Engins de manutention
- Lot 3 : Location de petits matériels de chantier
- Lot 4 : Location de matériels d'entretien des Espaces Verts
- Lot 5 : Location de matériels électriques sur batterie
- Lot 6 : Location d'Engins lourds agricoles
- Lot 7 : Location de véhicules utilitaires légers
- Lot 8 : Location de Poids Lourds sans chauffeur - Camions benne grue
- Lot 9 : Location de Poids Lourds avec chauffeur - Camions benne grue

Ces marchés seront lancés sous forme d'un appel d'offres conformément à l'article R2124-1 du Code de la commande publique. Il prendra la forme d'accords-cadres à bons de commande et qui pourront s'exécuter sur une période de 4 années maximum, la première période valant de la date de leur notification au 30 juin 2022 (reconductible 3 fois). Les accords-cadres envisagés fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées dans le Code de la commande publique.

La présente délibération prévoit, en outre, la mise en place d'une convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes de l'Eurométropole, qui sera constituée afin d'alléger les formalités et les frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de procédure, ainsi que de réaliser des économies d'échelle,

La conclusion et la signature des marchés sont conditionnées par le vote des crédits correspondants dans le cadre du budget primitif.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour la location de véhicules, engins, matériels pour une durée initiale allant de la notification jusqu'au 30 juin 2022, reconductible 3 fois par période de 1 an, sans dépasser la durée totale de 4 ans. L'accord-cadre est alloué en 9 lots sans montants minimums et avec des montants maximums, selon les dispositions du Code de la commande publique, suivant le tableau ci-après :

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTZHEIM : SEANCE DU MARDI 23 MARS 2021

	Lot 1		Lot 2		Lot 3		Lot 4		Lot 5	
Location véhicules, engins et matériels	Location d'Engins de travaux publics		Location d'Engins de manutention		Location de petits matériels de chantier		Location de matériels d'entretien des espaces verts		Location de matériels électriques sur batterie	
	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT
EMS	0 €	83 500 €	0 €	47 000 €	0 €	34 500 €	0 €	35 500 €	0 €	8 000 €
BREUSCHWICKERSHEIM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	250 €
ECKWERSHEIM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €
ENTZHEIM	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €
ESCHAU	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	1500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LIPSHEIM	0 €	1 000 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	250 €
MUNDOLSHEIM	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €
REICHSTETT	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	250 €
SCHILTIGHEIM	0 €	1 000 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	250 €
VENDENHEIM	0 €	2 500 €	0 €	1 000 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	0 €
Total en € HT	0 €	100 000 €	0 €	50 000 €	0 €	40 000 €	0 €	40 000 €	0 €	10 000 €

	Lot 6		Lot 7		Lot 8		Lot 9	
Location véhicules, engins et matériels	Location d'Engins lourds agricoles		Location de véhicules utilitaires légers		Location de Poids lourds sans chauffeur : camion benne grue		Location de Poids lourds avec chauffeur : camion benne grue	
	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT	Montant annuel mini	Montant annuel maxi HT
EMS	0 €	25 750 €	0 €	57 250 €	0 €	16 000 €	0 €	15 500 €
BREUSCHWICKERSHEIM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ECKWERSHEIM	0 €	1 000 €	0 €	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ENTZHEIM	0 €	1 000 €	0 €	500 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
ESCHAU	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LIPSHEIM	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €
MUNDOLSHEIM	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	1 000 €	0 €	500 €
REICHSTETT	0 €	250 €	0 €	250 €	0 €	500 €	0 €	500 €
SCHILTIGHEIM	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €
VENDENHEIM	0 €	500 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	1 500 €
Total en € HT	0 €	30 000 €	0 €	60 000 €	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole et les communes de l'Eurométropole de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg assurant la mission de coordinateur ;

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tout document relatif à cette consultation et aux marchés en phase d'exécution ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

10°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire explique que l'Eurométropole a sollicité les communes membres pour qu'elles délibèrent concernant le pacte de gouvernance. Dans l'immédiat, il n'a pas souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal car le document transmis est un document de travail examiné par le groupe des maires et élus indépendants auquel il appartient. Les amendements souhaités n'ont pas pu être discutés et de ce fait les élus siégeant dans ce groupe ont décidé de ne pas délibérer pour le moment concernant ce projet de pacte de gouvernance.

M. Le Maire évoque ensuite la séance du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui a eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- **Conseil de l'Eurométropole du 26 février 2021 : 38 points à l'ordre du jour.**

Parmi les sujets à retenir, la préparation du Contrat triennal, des aides massives en faveur des étudiants ou la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans.

Le Conseil a entériné la gratuité des transports en commun sur le territoire de l'Eurométropole pour ses habitants de moins de 18 ans. Les 33 communes de l'Eurométropole comptent environ 84 000 habitants de cette tranche d'âge, soit 17 % de la population totale. Fin 2019, la CTS dénombrait environ 30 000 abonnés de moins de 18 ans, soit 22 % du total. Cette mesure est destinée à fidéliser les jeunes à l'usage des transports en commun et à éviter des trajets en véhicule individuel vers les établissements scolaires. Il s'agit aussi d'un apport de pouvoir d'achat conséquent pour les familles modestes, un couple gagnant deux SMIC avec deux enfants abonnés de moins de 18 ans, économise 550 euros par an. Cette mesure représente un coût de 8 millions d'euros par an au maximum.

M. Le Maire précise que les membres de son groupe se sont abstenus sur ce point, afin de donner un signal indiquant qu'une démarche visant la gratuité totale n'a pas son adhésion. Une telle mesure devrait en effet être financée par l'ensemble des contribuables.

L'Université de Strasbourg (Unistra) s'apprête à fêter ses 400 ans : cet élément déterminant dans l'attractivité de l'Eurométropole est fortement soutenu par la collectivité : le Conseil intervient en faveur des étudiants.es qui connaissent de graves difficultés en raison du contexte sanitaire. Le budget d'actions sociales en leur faveur est multiplié par cinq, pour atteindre un million d'euros en 2021.

La Médiathèque Nord voit son chantier progresser à Schiltigheim : elle ouvrira à l'automne 2022, avec des aménagements intérieurs et extérieurs améliorés. Un surcoût de 823 000 euros a été voté par le Conseil, tout en restant dans le budget initial. Le budget total de cette réalisation référente ainsi qu'un outil de proximité pour le nord de l'agglomération atteint 14,7 millions d'euros. Des subventions de la Région, du Département et de l'Etat sont prévues.

Le Conseil de l'Eurométropole a lancé un appel d'offres pour renouveler le service de mobilité en faveur des personnes handicapées, Mobistras. Le futur prestataire aura en charge non seulement le transport et l'accompagnement personnalisé des voyageurs, mais aussi la mise en place du renouvellement de la flotte de véhicules ainsi qu'un rôle de conseil de la collectivité quant aux besoins des usagers. Ils sont actuellement 1 125 usagers par an, en moyenne.

Deux millions d'euros seront versés en 2021 au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Strasbourg afin de soutenir ses actions en faveur des personnes vulnérables vivant dans la rue. Depuis 2007, l'Eurométropole (anciennement la CUS) est compétente pour l'hébergement d'urgence, dans le cadre des prérogatives intercommunales en matière d'habitat. Le budget annuel du CCAS s'élève à 4,86 millions d'euros.

M. Le Maire fait part de la visite de la Présidente Pia IMBS en distanciel le mardi 2 mars. En seulement une heure une dizaine de sujets a été rapidement évoquée avec Mme IMBS :

→ Liaison Contournement Ouest de Strasbourg – aéroport soutenue par notre Conseil : les études, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Européenne d'Alsace, sont en cours ;

→ Zone à Faibles Emissions : M. Le Maire a fait part de son souhait de voir un calendrier de déploiement identique de la ZFE pour les communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronne de l'Eurométropole, en raison des fortes interactions et car l'accès de la 1^{ère} couronne depuis la 2^{ème} couronne en transports en commun n'est pas toujours aisé ;

→ Pôle d'échange multimodal de la gare d'Entzheim : le parking de 120 places existant étant saturé, une extension de l'offre de stationnement est envisagée en utilisant les parkings de l'aéroport. 150 places supplémentaires seraient ainsi utilisables pour les abonnés CTS et TER sur la base d'un forfait annuel de 93 750 € versé à l'aéroport. Les abonnés pourraient utiliser indifféremment les parkings PA, P2 et P3 ;

→ Requalification du carrefour de la mairie : l'étude de faisabilité a été rendue ; les crédits relatifs à la maîtrise d'œuvre ont été inscrits pour 2021. Les travaux pourront être réalisés sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ;

→ Schéma directeur d'assainissement : ces travaux de grande ampleur, qui s'élèvent à plus de 2 Millions d'euros pour Entzheim, vont démarrer en juin 2021 pour un achèvement à l'automne 2022 ;

→ Rue de Geispolsheim : les crédits sont inscrits en 2021 pour le lancement d'une étude visant à sécuriser l'entrée de commune en venant de Geispolsheim avec un dispositif permettant d'apaiser les vitesses (chicane, plateau...) ;

→ Remontée de file sur la RM 400 : suite à la sollicitation des maires d'Entzheim et de Geispolsheim, une étude de circulation détaillée sera réalisée hors période Covid ;

→ Acquisition de foncier auprès des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : sur ce dossier, l'Eurométropole ne semble pas en mesure d'apporter une assistance à la commune ;

→ Liaison cyclable Entzheim – Entzheim Gare : le statut juridique du foncier de cette liaison cyclable doit être précisé, tout comme la question de son entretien ;

→ Contrat de relance : la commune aurait souhaité que les travaux d'éclairage public puissent bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre du plan de relance ;

→ Modification du PLU : demandes formulées par la commune pour la future modification n°4 par courrier du 21 octobre 2020. L'instruction démarrera dès la finalisation de la modification n°3. Une révision du PLU sera mise en œuvre par la suite ;

→ Changement du jour de collecte des déchets à partir du 15 mars : M. Le Maire indique que ce changement a été imposé par l'Eurométropole sans concertation. Il faut part de son désaccord car cette nouvelle mouture a de nombreux inconvénients, en particulier pour les zones d'activités. Il est convenu de faire un bilan au bout de 3 mois après la mise en œuvre des nouveaux circuits.

11°- Divers et communications

- Réunion avec les associations le jeudi 25 mars

M. Le Maire indique qu'il a tenu à organiser une réunion avec les associations d'Entzheim, pour faire le point concernant leurs activités, dresser un état du bénévolat, rappeler les règles sanitaires en vigueur et mettre à jour le planning des manifestations et d'occupation des locaux communaux.

- Annulation du festival jeune public

M. Le Maire annonce que les conditions sanitaires ne permettront pas d'organiser la première édition du festival L'Escale dans les Nuages du 3 au 8 mai 2021. Pour la deuxième année consécutive la commune doit se résoudre à annuler cette manifestation et la reporter en 2022.

- Cinéma de plein air

M. Le Maire indique que dans le cadre de l'opération « cinéma de plein air », l'Eurométropole va proposer aux communes membres d'organiser des séances de cinéma de plein air à des coûts intéressants. La commune pourrait se positionner pour accueillir une à deux séances qui pourraient se dérouler sur le parvis de l'Escale. L'organisation pourrait en être confiée à l'espace jeunes.

- Projet orchestre à l'école

M. Le Maire informe de la réunion le mardi 6 avril à 18h00 des commissions de la vie scolaire et de la jeunesse et de l'école municipale de musique concernant le projet « Orchestre à l'école ».

- Centre de loisirs du mois de juillet

M. Le Maire indique que l'association Familles et Loisirs d'Entzheim vient d'informer la commune qu'elle ne serait désormais plus en mesure d'organiser le centre de loisirs estival. La commune va solliciter la FDMJC d'Alsace afin qu'elle prenne le relai de cette association.

- Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Suite à la sollicitation de la directrice du périscolaire, M. Le Maire propose de maintenir la tarification actuelle à l'identique pour la prochaine année scolaire.

- Inscriptions scolaires

M. Le Maire indique que les inscriptions scolaires ont débuté cette semaine. Le maintien de l'ouverture de la 4^{ème} classe de l'école maternelle va dépendre du nombre de nouveaux élèves inscrits à la maternelle.

- Urbanisme

M. Le Maire fait part de la signature, par lui-même et par le maire de Geispolsheim, du permis de construire relatif au projet d'extension de la plateforme logistique LIDL.
Au 80 route de Strasbourg, un permis de construire déposé par Edifipierre est en cours d'instruction.

- Dysfonctionnement concernant les lignes de bus desservant Entzheim

M. Le Maire rappelle qu'un mouvement de grève très rude a touché la société STRIEBIG qui exploite les lignes sous-traitées par la CTS. Le retour à la normale a semble-t-il été constaté suite à un accord trouvé entre la direction de l'entreprise et les syndicats.

- Epicerie solidaire

M. Le Maire présente le rapport annuel d'activités transmis par l'épicerie solidaire « Le Pain du Partage » basée à Geispolsheim. Il est à relever que les services proposés par cette structure sont très peu utilisés par des habitants d'Entzheim. La contribution annuelle de la commune à son fonctionnement s'élève à un euro par habitant.

- Nourrissage de la faune du lac

Mme ROLLING évoque le problème des personnes qui nourrissent les animaux du lac, malgré l'interdiction en vigueur. Elle propose que des panneaux supplémentaires soient mis en place pour rappeler cette interdiction.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h25.